

# La réunion des familles



**Le 04 février 2025**



Résidence Autonomie « Les Hauts du Ruleau »

7 rue des Parcs – 85190 AIZENAY

Tél : 02 51 09 82 00 Fax : 02.28.97.56.61

Adresse E-mail : [residenceautonomie@leruleau.fr](mailto:residenceautonomie@leruleau.fr)

### a) **Rappel des objectifs d'accompagnement proposés au sein d'une résidence autonomie**

En cohérence avec la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement) la résidence autonomie est destinée à l'accueil de personnes autonomes soit en GIR 6 ou 5, **à la recherche d'une vie sociale et d'une forme de sécurité**, sans avoir l'envie et le besoin de venir en EHPAD.



Après plusieurs années de fonctionnement, nous avons constaté qu'une personne peut chuter dans son appartement en dehors des heures de présence des maitresses de maison. Aussi, nous ne pouvons que vous conseiller d'avoir recours à un système de téléalarme, afin de pouvoir contacter votre proche rapidement.

De même, pour préparer au mieux son entrée à l'EHPAD, des rencontres pourront se programmer avec la direction et les maitresses de maison sur votre demande ou à l'initiative de l'établissement. L'idée est de préparer sereinement l'entrée en EHPAD, en fonction des places qui se libèrent.



Selon l'état de santé, une option en hébergement temporaire peut être également envisagée permettant une convalescence dans de bonnes conditions (sous réserve de places disponibles à l'EHPAD).

### b) **Les limites de fonctionnement d'une résidence Autonomie**

**Les maitresses de maison sont présentes en semaine de 9h00 à 17h00 et le weekend et jours fériés de 11h00 à 15h15. Nous vous remercions de privilégier ces horaires si vous souhaitez les contacter, sachant que les horaires de weekend ne permettent pas les visites de courtoisie.**

### ➤ Quelques règles de sécurité



Les appartements ont pour objectif d'offrir un logement pour des personnes autonomes qui recherchent à la fois une vie sociale et une forme de sécurité. Chaque logement disposant d'un détecteur incendie relié au système de Sécurité Incendie de l'EHPAD, il est conseillé d'être vigilant dans le cadre de la préparation des plats, de manière à ne pas déclencher de façon intempestive l'alarme incendie.

### c) Quelques rappels du « bien vivre ensemble »

#### ➤ Accompagnement médical



Les maitresses de maison n'ont pas vocation à prendre rdv avec les médecins. En cas de difficulté ou de nécessité, vous pouvez contacter le 116/117.

#### ➤ Réservation des repas



Afin de permettre à tous de s'organiser et en particulier aux cuisiniers, nous vous remercions de prévenir les maitresses de maison **au plus tard le vendredi** pour la semaine suivante et de préciser le nombre de repas à réserver en complément. Une vigilance est à apporter lors des repas de fête (Noël et 1<sup>er</sup> de l'an en particulier) car les délais d'approvisionnement sont plus longs.

**Si possible, pour le repas de Noël et le premier de l'an, merci de nous prévenir début décembre afin que les cuisiniers anticipent leurs commandes.**

De même, en cas d'annulation de repas, nous remercions d'appliquer le même délai afin d'éviter tout risque d'erreur.

Les modifications individuelles de menus seront possibles sous réserve de prescriptions médicales fournies par les familles.

### ➤ **Entretien des terrasses et des rideaux**

Comme tout locataire d'appartement, l'entretien de la terrasse et des rideaux sont à la charge des résidents. Une aide peut être apportée pour le décrochage et l'accrochage des rideaux par les salariés de la résidence autonomie selon le besoin.

### ➤ **Utilisation de la salle pour des repas des familles**



L'établissement met à disposition des familles une salle à titre gracieux.

Nous vous remercions de respecter les consignes à savoir laisser les locaux propres, mettre la vaisselle sale à laver dans le lave-vaisselle et le démarrer, nettoyer les plats inox, ranger les bouteilles et condiments dans le réfrigérateur et éteindre le chauffe plat avant de quitter la pièce.

### ➤ Tri des déchets

Le tri des déchets s'applique à tout citoyen y compris aux résidents qui vivent à la résidence autonomie. Aussi, nous vous remercions d'appliquer les règles de tri des déchets et d'utiliser les contenants correspondants. Les maitresses de maison sont présentes pour vous guider si besoin. En accord avec la mairie nous organiserons une session de formation en 2025 pour vous aider à effectuer le « bon tri » des déchets. **Pour éviter les dépôts sauvages, nous avons fermé le local poubelle et une clé sera remis à chaque habitant afin d'accéder de manière autonome au local.**



### ➤ Porte d'entrée et prévention de la chaleur



Les membres du Conseil de Vie sociale ont soulevé deux problématiques en lien avec l'architecture du bâtiment. La première concerne la lourdeur de la porte d'entrée rue des parcs. Un point est en cours de réflexion avec Vendée logement pour étudier d'autres solutions plus en adéquation avec le public accueilli.



Une rencontre est également programmée avec Vendée Logement et l'architecte afin d'étudier différentes options permettant de limiter la chaleur à l'étage, pour la partie vitrée située près du toit terrasse. Des propositions seront apportées et présentées aux membres du CVS en fonction des retours de l'architecte.

➤ **Une conférence sur les soins palliatifs : un échange enrichissant sur la fin de vie**



Le 26 septembre, l'association du Ruleau a accueilli une conférence dédiée aux soins palliatifs et à la fin de vie. Cet événement, organisé en collaboration avec le Docteur Hatchikan et deux membres de l'équipe mobile de soins palliatifs du CHD, a réuni résidents, proches, bénévoles et salariés, pour un moment d'échange sur un sujet à la fois sensible et essentiel.

L'objectif était de mieux comprendre les services proposés par l'équipe de soins palliatifs, d'éclairer les droits et les choix offerts par la loi Léonetti-Claeys, et d'aborder des sujets cruciaux tels que la désignation d'une personne de confiance et la rédaction de directives anticipées. Chacun a posé ses questions librement sur des thématiques parfois difficiles à aborder.

Cette conférence a aussi permis de sensibiliser les participants à l'importance des directives anticipées, un document encore méconnu, mais essentiel pour faire connaître ses volontés en matière de soins.

Cette initiative marque un pas important dans la volonté de l'association d'accompagner les résidents et leurs familles dans des moments délicats, tout en leur offrant des clés pour faire face à ces étapes avec sérénité et humanité.

Ainsi les différents documents sont à votre disposition auprès des maitresses de maison, que ce soit les souhaits de fin de vie, la personne de confiance et les directives anticipées, qui ont été validés par les membres du Conseil de Vie Sociale.

Pour ceux qui n'ont pas eu la possibilité d'assister à la conférence, une présentation sera effectuée par la direction avec l'aide du support utilisé.

## Projets de l'année à venir

### 1) Renouveler les différentes animations proposées

En tant que résidence autonomie, l'établissement reçoit un forfait autonomie lui permettant de financer en partie des activités à destination des résidents de manière à prévenir la perte d'autonomie. Ainsi, au cours de l'année 2025, différents animations vont être renouvelées à savoir :

- Gym douce, Sophrologie, Atelier bien être (auto massage), rigologie, atelier d'écriture, atelier créatif et activité de jeu de société.

Elles sont complétées par celles initiées en 2024, à savoir un atelier lecture à haute voix et un atelier mémoire qui ont remporté un vrai succès.

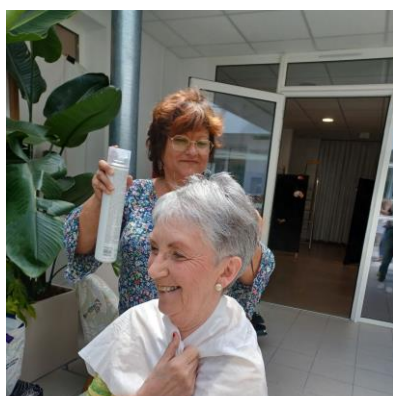
Une partie de ces activités sont financées par le Conférence des financeurs dans le cadre du forfait Autonomie alloué par le Conseil Départemental.

Toutes ces activités sont possibles grâce à l'appui des bénévoles que nous remercions pour leur aide à la réalisation de certaines activités, leur investissement est précieux.



## Quelques dates à retenir en 2025 pour les temps forts :

- La galette des Rois le **samedi 1<sup>er</sup> février 2025**
- Le Carnaval le **mardi 11 mars 2025**
- La soirée mogettes **mi-mars**
- Repas des familles du **13 au 16 mai 2025**
- Rencontre Alliance Mormaison **date à venir**
- Election Miss Mamie du Ruleau **2025 Mai/juin**
- Fête de la musique **juin 2025**
- Repas des bénévoles le **mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025**
- Repas des salariés le **jeudi 3 juillet 2025**
- Séjour Talmont du **23 septembre au 25 septembre 2025**
- Le loto à la salle des 4 Rondes le **dimanche 26 Octobre 2025**
- La soirée mogettes **mi-novembre**
- Le marché de Noël le **samedi 29 Novembre 2025**
- L'arbre de Noël le **mercredi 3 Décembre 2025**
- Le repas de Noel le **jeudi 18 Décembre 2025**





## d) Enquête de satisfaction au deuxième trimestre 2025



Dans le cadre de la démarche qualité, une enquête de satisfaction à destination des résidents et des familles sera réalisée au cours du deuxième trimestre 2025. Afin de garantir l'anonymat des réponses, cette enquête sera conduite par une stagiaire en BTS SP3S (économie Sociale et Familiale). Les résultats seront présentés aux membres du CVS (Conseil de Vie Sociale) et permettront de définir des axes d'amélioration de nos prestations.

## Frais de séjour 2025

Pour faire face à l'augmentation du coût de la vie, à la revalorisation des salaires au travers du SMIC, à l'augmentation sans précédent des énergies notamment de l'électricité et du prix des denrées alimentaires, le Conseil Départemental de la Vendée autorise une augmentation des frais de séjours à hauteur de 3%.

Les nouveaux tarifs seront **appliqués à partir du 1<sup>er</sup> février 2025**.

Résidence Autonomie "Les Hauts du Rulleau"		Téléphone : 025 109200	
Association du Rulleau 7 RUE DES PARCS 85190 AIZENAY		7, RUE DES PARCS LOGEMENT N° 80194 AIZENAY	
Référence Facture : Facture Pour le mois de Janvier 2024			
Libellé	Quantité	Prix unitaire	Montant TTC
LOUER MENUEL T1 202	1,00	1,00	1,00
CHARGES MENSUELLES DE FONCTIONNEMENT	1,00	1,00	1,00
RENTRE LOG	1,00	1,00	1,00
RENTRE LOG	1,00	1,00	1,00
Date d'échéance : 08/02/2024 Paiement par anticipation			
			<b>MONTANT A PAYER</b>
Association loi 1901 - 100 rue de la République - 85100 AIZENAY - Téléphone : 025 109 20 00 - Fax : 025 109 20 01			